



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inégalités régionales s'agissant de l'offre de greffons

Question écrite n° 13179

Texte de la question

Mme Nadia Ramassamy appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les inégalités régionales d'accès à la greffe d'organes. En effet, comme mentionné dans le dernier avis 129 du Comité consultatif national d'éthique, les inégalités territoriales en matière de greffe à partir de donneurs décédés et vivants restent importantes à la fois au sein de la France métropolitaine, mais encore davantage dans les territoires ultramarins. De fait, la raison principale des inégalités d'accès à la greffe provient des disparités de pratiques des équipes médicales, inscrivant trop tardivement leurs patients sur les listes d'attentes. En conséquence, elle lui demande ce que le Gouvernement compte entreprendre pour réduire les inégalités régionales en matière d'accès à la greffe, d'abord sur le volet de la communication afin que les citoyens aient un meilleur accès aux informations juridiques quant aux dons et aux greffes, puis sur les formations des équipes médicales afin d'harmoniser à l'échelle nationale les pratiques d'enregistrement des patients sur les listes d'attentes.

Données clés

Auteur : [Mme Nadia Ramassamy](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13179

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2018](#), page 9010

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)